

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 4 OCTOBRE 1797.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 9 Septembre.

M. Foscari, ex-ambassadeur de Venise vient de quitter cette capitale pour retourner dans sa patrie. Ce ministre laisse des regrets.

Jussuf Aghia-Effendi, ci-devant ambassadeur à Londres, est arrivé hier ici avec toute la suite.

Il existoit depuis quelque tems ici une gazette françoise, sous le titre de *Mercurie Oriental*. (Elle avoit succédé au Bulletin imprimé). Un article inséré dans cette feuille a provoqué des plaintes très vives auprès de l'ambassadeur de la République françoise, de la part de M. le baron de Knobelsdorff, ministre de S. M. Prussienne à Constantinople. En conséquence, le premier a supprimé sur le champ le *Mercurie Oriental*.

L'on vient de découvrir dans cette ville un crime affreux et inouï jusqu'à ce jour : Un Jannissaire Emir, âgé de 70 ans, de concert avec sa femme, attiroit furtivement chez lui des jeunes gens dont l'embonpoint secondoit ses vues. Après les avoir inhumainement égorgés, il faisoit bouillir leurs corps dans une chaudière, et de leur graisse composoit une espèce d'onguent dont il tiroit le plus grand débit. Quelques indices ayant excité l'attention d'un des *Tipdil-Chescedar* du Grand-Visir, le Jannissaire fut surpris dans le moment où il consommait son crime sur un jeune Arménien de 15 à 16 ans. Il fut aussitôt saisi, ainsi que sa femme ; et quelques jours après, ces deux scélérats ont été pendus devant leur maison située à Samathia.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 28 Septembre.

Le Directoire a tenu le 24 une séance extraordinaire qui a duré toute la matinée, et à laquelle les ministres même n'ont pas été admis. Quelques journaux insinuent que cette

séance a eu pour objet d'arrêter les dispositions nécessaires pour l'ouverture de la campagne. Cependant depuis deux jours les bruits de paix s'accréditent de plus en plus. L'on répandoit même hier au soir, qu'il étoit arrivé dans la matinée un courier extraordinaire avec la nouvelle de la signature du traité définitif entre la France et l'Autriche. D'autres disent que ce courier a seulement apporté l'avis du mauvais état de la santé de Buonaparte, qui est obligé de garder le lit. — Le général Bernadotte est parti hier pour l'armée d'Italie.

L'on avoit assuré que nos plénipotentiaires étoient de retour de Lille. Mais des lettres de cette ville en date du 21, disent qu'ils y sont encore, et qu'on croit qu'ils attendent une nouvelle ambassade angloise.

L'on vient de recevoir les Nouvelles de Londres depuis le 16 jusqu'au 22 Septembre. Lord Malmesbury y est arrivé le 20 dans l'après-midi ; il avoit recueilli sur la route un courier qui lui étoit expédié pour Lille. Le lendemain, son arrivée étant déjà connue, les fonds commencèrent à baisser. M. Dundas, secrétaire de l'intérieur, écrivit aussitôt au maire pour l'informer du retour de son excellence ; (une copie de cette lettre parvint au café Lloyd.) Le secrétaire de l'intérieur dit au maire qu'en conséquence de l'instruction donnée au lord par les commissaires françois, il avoit quitté la ville de Lille, & étoit revenu à Londres, sans remplir l'objet de sa mission. — Les fonds sont tombés immédiatement à 47 $\frac{1}{2}$. Les papiers du 22 disent que le parlement se rassemblera les premiers jours d'octobre.

Le journal de Paris rapporte l'extrait d'une lettre d'un officier de l'escorte des déportés, datée de Rochefort le 22, où il est dit : Nos déportés ne séjournent point à Rochefort ; ils embarquent aujourd'hui à Midi, & il est probable que dans 7 à 8 heures ils seront bien loin, car le vent est bon, & tout

se passe le mieux du monde. J'ai vu plusieurs ports de mer, mais je n'en ai pas trouvé un où les officiers de marine fussent plus républicains.

Le général Dutertre, chargé de conduire les députés déportés, est arrêté et conduit à Paris par deux gendarmes; on lui a trouvé 10 mille francs dans sa pailasse, et plusieurs chaînes de montre. Il enfilait, dit-on, les mémoires de la dépense des déportés, et mettoit sur sa route les communes à contribution. C'est l'ajudant-général qui l'accompagnait, qui l'accuse de ces faits, et qui l'envoie à Paris sous escorte.

Parmi les officiers supérieurs récemment destitués, on compte le général de brigade Carnot, frère de l'ex-directeur; et le général de division Canuel, commandant à Lyon.

Les trois envoyés extraordinaires des Etats-Unis de l'Amérique sont arrivés à Paris.

Le concile des prêtres affermentés continue ses séances à l'église de Notre-Dame. On assure, (dit l'*Indépendant*, journal rédigé par Leclerc, des Voages, ci-devant coopérateur de Poulitier,) qu'un des pères du concile est en même tems artiste chez Nicolet.....

Voici de nouveaux détails sur les combats qui ont eu lieu entre les soldats de la légion des Francs, d'une part, & les grenadiers du corps législatif & les dragons du 4^{ème} régiment, de l'autre. La légion des Francs a été formée par Hoche; on sait que pour la composer, il fit extraire de toutes les troupes d'une grande armée les soldats les plus remarquables par des actes d'une valeur extraordinaire. Cette légion, ainsi formée, a fait des prodiges sur le Rhin. En entrant à Paris, plusieurs d'entre eux ont dit qu'ils venoient mettre au pas la garnison de cette ville, qui n'avoit pas su défendre la République & les républicains, & qu'ils se serviroient des grenadiers & des dragons pour faire la soupe des Francs. De pareils propos ne pouvoient être soufferts ni entendus par des soldats français, & quelques-unes des premières rencontres ont été des combats. De jour en jour, les combattans de chaque rencontre devenoient plus nombreux, & on assure que dans la dernière, ils étoient cent d'un côté & cent de l'autre. On a arrêté plusieurs des agresseurs.

Conseil des 500. — Suite de la séance du 25.

Jacomini obtient la parole au nom des commissaires inspecteurs. Cette commission vient de recevoir sous son couvert, une lettre timbrée de Marseille, et adressée au député des Bouches du Rhône, Villot. Cette lettre, dit Jacomini, est sans signature, mais le timbre en est reconnu, et l'envoi à la commission dont Villot étoit membre, est constaté. Voici cette lettre datée de Marseille, le 29 fructidor.

L'assassinat de Guérain, du Bureau central, a fait ici beaucoup de mal, & cela parcequ'il est mort. Cela déconcerne les plus déterminés. Le brave qui s'en étoit chargé, ne devoit que le piquer entre les chairs. Il est impossible de songer aux autres, ils sont gardés par des troupes de ligne. Cependant la conservation est parmi

ces scélérats. Nous convenons avec peine les chafseurs & les grenadiers, parcequ'on répand le bruit d'un grand mouvement à Paris, où le Directoire, dit-on, a eu des succès pendant 15 heures. Nous attendons des nouvelles. Au reste, je ne comprends plus rien à la conduite de Royer, il ne fait plus rien, & ne veut que de l'or. S. O. paroit ne travailler aussi que pour lui. (La suite demain).

De Vienne, le 27 Septembre.

Les couriers sont très fréquens entre Udine et Vienne; il ne se passe presque pas de jour sans qu'il en arrive ou qu'il en soit expédié. Le contenu de leurs dépêches est toujours un mystère; tout ce qui en transpire, c'est que les plénipotentiaires n'ont pu encore se rapprocher sur les conditions et les cessions à faire à l'Autriche.

Dans cette incertitude, les préparatifs de guerre se continuent avec une nouvelle ardeur, à l'effet de mettre les forces de S. M. I. sur le pied le plus imposant. Tous les quatrièmes bataillons que l'on a complétés en Bohême, ont reçu ordre de se mettre en marche vers le Rhin. D'un autre côté, toutes les troupes qui arrivent de la Hongrie sont envoyées à l'armée d'Italie. Les troupes de réserve doivent même se porter en avant, et elles feront canonnées dans nos environs.

De Ratisbonne, le 30 Septembre.

M. d'Allopeus, commissaire de S. M. l'Empereur de Russie, pour tout ce qui concerne le corps de Condé, est parti d'ici avant-hier, après un court séjour; il se rend directement au quartier-général de Mgr. le prince de Condé. Ce ministre doit, dit-on, remettre à S. A. S. la somme nécessaire pour subvenir aux dépenses du voyage du corps, dont la première colonne se mettra en marche le 5 du mois prochain, pour se rendre à Ulm, où elle sera embarquée sur le Danube. La seconde colonne s'ébranlera le 15 du même mois, et prendra la même direction.

De Cologne, le 29 Septembre.

Malgré les bruits d'une reprise prochaine des hostilités, l'on ne remarque encore aucuns mouvemens parmi les troupes qui sont ici et dans les environs, dont le nombre n'est pas fort considérable. Nous voyons arriver journellement quantité d'émigrés des Pays-Bas et de la France; l'empreinte de tristesse et même de désespoir qui règne sur le visage de ces malheureux, navre le cœur de quiconque n'a pas encore perdu tout sentiment d'humanité.

L'on craint que la nouvelle année républicaine ne commence par l'imposition d'une nouvelle contribution, quoique la dernière ne soit

pas encore entièrement acquittée. Le clergé doit payer aujourd'hui le reste de sa quote-part.

Les innovations vont leur train. Notre nouveau magistrat a nommé une commission, composée de 3 jurisconsultes, 3 marchands et 3 hommes de métier, chargés de rédiger un plan pour la réforme des tribunaux de justice. Il n'y aura plus, dit-on, que des juges de paix, et l'on ne pourra appeler de ces derniers que devant la susdite commission. D'après une disposition qui a été publiée le 27, les séances du magistrat seront désormais publiques; l'entrée ne sera toutefois permise qu'à 54 habitans à la fois, et il sera distribué à cet effet des cartes signées par le secrétaire; chacun pourra soumettre ses observations par écrit; les mémoires et pétitions ne devront point être rédigés d'après l'ancien protocole, mais sur le pied françois, et avec les formules de *citoyens N... Citoyens présidens, salut & respect* etc. etc. Ainsi l'on tend par tous ces moyens à nous rapprocher du but vers lequel on paroît décidé à nous entraîner.

On lit ici une proclamation de l'Electeur de Cologne à ses sujets. Cette pièce fait la plus grande sensation et produira certainement son effet.

De Coblenz ; le 1er. Octobre.

Les personnes nommées pour former la nouvelle régence, ainsi que la municipalité, ont toutes refusé, à l'exception d'une seule; c'est Hinden, organiste de la cour. Les deux secrétaires en chef sont Gerhards et Beauri, l'un président et l'autre secrétaire de la soi-disant fédération Cispheïque; Hinden étoit déjà membre de cette fédération. Les bourgeois de Coblenz ont envoyé une adresse à la commission intermédiaire, pour la prier de leur laisser leurs anciens magistrats dont ils étoient pleinement satisfaits.

Le quartier-général du général Goullu, commandant le blocus d'Ehrenbreitstein, sera transféré cette nuit d'Ems à Ahrenberg (*Reichenbahn*). Les avant-postes seront en même tems garnis d'un certain nombre de troupes, et un corps d'armée de 10 mille hommes formera un camp sur la hauteur d'Ahrenberg. Les opinions sur ces mouvemens sont divisées. Les uns disent qu'ils sont les suites de la proclamation du Directoire, et que l'on se met en mesure pour pouvoir reprendre au premier signal les hostilités. D'autres assurent que ces dispositions ont lieu à cause de la fête prochaine de l'Empereur. L'on sait au moins que les françois se proposent de célébrer cette fête, en revanche des honneurs que la garnison d'Ehrenbreitstein a rendus au général Hoche.

Le bruit vient de se répandre que l'arbre de la liberté a été abbatu à Bonn, que 18 personnes ont été arrêtées à ce sujet, mais que le commissaire françois a été obligé de les relâcher, sur la demande d'une députation de la bourgeoisie; celle-ci doit avoir en même tems déclaré itérativement que les habitans, satisfaits de leur constitution, ne demandoient ni ne vouloient aucune innovation, quelle qu'elle fût.

Des Bords du Mein, le 2 Octobre.

Suivant les lettres d'Uckerad, une partie de la division de Grenier doit commencer à camper le 6 dans les environs de cette ville; c'est le 30 Sept. que les commandans des différens cantonnemens ont reçu l'ordre de faire des dispositions à cet effet. L'on ignore encore quel peut être l'objet de ce campement, mais il est à présumer que c'est une pure mesure de précaution pour être prêt à tout événement. Le quartier-général du général Grenier restera à Hachenbourg.

L'on mande de Limbourg que la 78ème. demi brigade cantonnée dans cette ville et les environs, doit en partir pour se rendre du côté de Giesen, où il doit être aussi formé un camp. La municipalité de Limbourg a été sommée de fournir dans le plus court délai pour ces troupes, 18,000 rations de pain, 700 bouteilles de campagne en fer battu, et 13 boeufs.

Une feuille allemande rapporte que le général Lefebvre a donné à plusieurs officiers l'assurance que les difficultés qui s'opposoient encore à la paix définitive, étoient entièrement levées.

Voici quels sont, d'après une autre Gazette, les nouveaux *Clubistes* de Coblenz, outre Gerhards et Beauri, dont il a été déjà parlé: Reineck, ex-comédien, ex-soldat, et se disant *généralissime de l'armée Cispheïque de 22 mille hommes*; Grand-maison, ci-devant cadet dans les troupes de Trèves et ex-marchand; Görres, étudiant; Marci, avocat, faisant aussi les fonctions de messager; Metternich, ex-professeur de Mayence; Durr, fourbisseur; les deux frères Settegast, étudiants; Tasquin, tailleur, et finalement deux paylans.

De Francfort, le 3 Octobre.

Nous croyons devoir donner ici dans son texte précis, la pièce relative à la nouvelle existence du corps de Condé, dont nous nous étions bornés d'abord à extraire l'essentiel.

Ordre du 18 Septembre.

„Monseigneur, par l'ordre du 20 Juillet dernier, a déjà fait annoncer à l'armée, les espérances que S. M. l'Empereur de Russie avoit bien voulu lui faire donner par son

ministre; il s'empresse de faire connoître aujourd'hui la confirmation de sa bienfaisante générosité, qu'Elle daigne lui faire renouveler par Monsieur le prince de Gortschakow, son aide-de-camp, ainsi que les conditions auxquelles Elle veut bien réaliser ses bontés & accorder une existence & un asyle dans ses Etats aux officiers, gentilshommes, bas-officiers & soldats françois, dont le cœur doit être pénétré de la plus vive reconnaissance pour tant de bienfaits, qui acquièrent encore un nouveau prix par l'honnêteté de celui qu'Elle a jugé à propos de choisir pour être l'organe & l'interprète de ses bontés. — L'armée se tiendra prête à partir le plutôt possible, & aussi tôt qu'elle en aura reçu la permission de Sa Maj. Imp. & Royale, qui n'a cessé de la combler de ses bienfaits. On fera connoître ultérieurement les moyens de transport, & les arrangements qui seront pris pour ce voyage, dont une partie aura lieu probablement par le Danube, depuis Ulm jusqu'aux environs de Vienne. L'armée marchera dans la fourniture actuelle, & ne recevra celle qui devra lui être donnée, que son arrivée dans les Etats de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, en Pologne aux environs de Waldomir en Volhynie, où le climat est doux & le sol fertile. Elle devra y être établie militairement sous le nom de corps de Condé & sous les ordres toujours directs de S. A. Sérénissime. — L'armée conservera le libre exercice de sa religion. Tous ceux qui seront compris dans la nouvelle formation conserveront les appointemens dont ils jouissent à présent, & le grade qu'ils ont dans les armées françoises; ceux qui n'y seront pas employés, conserveront pareillement l'un & l'autre en qualité de surnuméraires. L'armée devra prêter le serment de fidélité aux drapeaux & à la défense de Sa Majesté l'Empereur de Russie, & suivra en tous points les réglemens militaires de l'Empire; on fera connoître ultérieurement la formation & les réglemens; en attendant on peut annoncer qu'ils sont justes sans être sévères; qu'aucune punition quelconque n'y est arbitraire, & que les officiers & gentilshommes ne peuvent être punis que par les arrêts, la radiation des contrôles, toutes autres punitions plus fortes ne pouvant être ordonnées que par l'Empereur même. Les individus qui désireroient se retirer, en obtiendront la permission sans difficulté, conformément à l'ordonnance militaire de l'Empire; ils pourront même quitter l'Empire de Russie à volonté ou s'établir dans les terres que S. M. Imp. leur accorde dans la nouvelle Russie. Monseigneur est autorisé, au départ, à donner des congés à MM. les officiers & gentilshommes, qui ne pourroient pas partir avec l'armée; mais ceux qui voudront en demander, seront prévenus qu'ils seront sans appointemens, & qu'ils seront tenus de rejoindre à leurs frais & aux époques fixées, sinon ils ne seront plus censés faire partie de l'armée. Il est nécessaire de connoître ceux qui ont le projet de suivre l'armée, & ceux qui ne pouvant pas partir aussitôt, désirent obtenir des congés limités. Messieurs les commandans des compagnies, chacun pour la leur, & le commandant du régiment pour le lieutenant-major du corps, voudront bien m'envoyer tout de suite deux états séparés: 1^o Des officiers & gentilshommes qui ont le projet de suivre l'armée, & de partir avec elle; 2^o De ceux qui sans quitter ni suivre l'armée, désirent obtenir des congés en désignant le lieu où ils voudront aller, & le tems pendant lequel ils voudront être absens. Ces états comprendront les noms de baptême & de famille, la province & le nom de domicile en France, l'emploi dans la compagnie, le grade qu'ils avoient en sortant de France, celui qu'ils ont à présent dans l'armée.

„Comme il est nécessaire que ces Etats comprennent la totalité de ceux qui composent les compagnies, soit qu'ils

soient absens ou présens, ils voudront bien avoir l'attention de n'en oublier aucun, & de classer les absens suivant la volonté conçue de chacun; ceux-ci dans le cas qu'ils ne l'auroient pas manifestée, devront être compris dans le second état de ceux qui desireroient des congés, & on devra les faire partir aussitôt du présent ordre, afin qu'ils rejoignent ou puissent connoître plus positivement leurs intentions.

S. M. Britannique persistant toujours dans les sentimens de générosité dont Elle a donné tant de preuves aux malheureux émigrés françois en général, & à l'armée en particulier, veut bien par le ministère de M. de Crawford, organe de sa bonté, comme il sera prié de l'être de notre reconnaissance & de nos regrets, accorder une gratification de six mois de traitement à MM. les officiers & gentilshommes à accepter du 16 Septembre. On fera connoître le moment où les gratifications devront être payées, & le mode de paiement; aussitôt qu'elles le seront, ceux qui voudront quitter l'armée, obtiendront les passeports & certificats, ainsi que ceux qui ne voudront que des congés limités; ils leur seront expédiés sur la demande des commandans des compagnies; le présent ordre sera commun pour MM. les officiers employés dans les corps soldats, lesquels seront traités ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Le commandant de chaque régiment soldé ne fera passer aussitôt par MM. les officiers les deux états demandés ci-dessus pour les régimens nobles. L'intention de S. M. l'Empereur de Russie en prenant à son service tous les corps existans dans l'armée, est néanmoins de ne recevoir aucun des étrangers qui les composent, & de n'étendre ses bienfaits que sur la classe des soldats françois qui ont combattu par devoir pour la cause de leur Roi, & non sur ceux de toutes les nations qui n'étant pas dans la position malheureuse des premiers, n'ont pas le même besoin d'un asyle dans ses Etats; on prévendra ces derniers qu'ils recevront leur congé, ainsi que cela sera ordonné ultérieurement. MM. les commandans des régimens ne feront passer aussitôt les états suivans, rédigés par compagnies, des bas-officiers & soldats françois qui suivront l'armée. Cet état comprendra les noms de baptême & de famille des individus, le pays & le lieu de domicile en France, la profession, l'emploi dans la compagnie, ce qu'ils étoient en France, où ils seroient avant leur émigration, l'époque de leur jonction à l'armée. On fera connoître incessamment le mode de la réforme de tous les étrangers qui devront être congédiés, MM. les capitaines & commandans des corps seront responsables des événemens qui pourroient arriver par fait des étrangers qu'ils comprendroient sur le premier état, auxquels ils voudroient faire suivre l'armée. Aucun congé ne leur sera delivré que d'après un nouvel ordre qui sera donné à cet effet. Le gouvernement anglois veut bien accorder à tous les bas-officiers & soldats, composant aujourd'hui les régimens, un mois de paye; le décompte en sera fait en delivrant les congés à ceux qui devront être congédiés, & de suite à ceux qui resteront.

Régiment d'Hohenlohe.

„Mais attendu, la propriété du régiment d'Hohenlohe appartenant à un prince de l'Empire, Elle veut bien en faire l'exception & le recevoir en totalité à son service, au nombre auquel il existe aujourd'hui. M. le commandant de ce régiment me fera passer en conséquence un état de situation rédigé par compagnie, à l'effet de faire connoître sa force actuelle en bas-officiers & soldats, indépendamment des états particuliers demandés par MM. les officiers. Le gouvernement anglois veut bien accorder à tous les bas-officiers & soldats composant aujourd'hui le régiment, un mois de paye; le décompte en sera fait lorsque l'ordre en sera donné.

* * * Don désireroit trouver un cuisinier françois ou une cuisinière, & un bon domestique sachant parler les deux langues. S'adresser à Mrs. Schmalz & fils, à Manheim.